



DOCUMENT D'INFORMATION RELATIF AU STAGE EN SITUATION D'EMPLOI

Destiné aux personnes étudiantes inscrites à un programme de baccalauréat en
sciences de l'éducation

Module des sciences de l'éducation
2025-2026

TABLE DES MATIÈRES

1. Stage en situation d'emploi : une modalité particulière du stage IV	4
2. Processus de placement.....	5
3. Rôles et responsabilités	6
4. Travaux à remettre	8
5. Situations particulières et mesures de soutien	8
6. Décision de faire un stage en situation d'emploi.....	9
7. Stage régulier ou stage en emploi	13
8. Conclusion	14
9. Annexe.....	15

La Politique de stage en situation d'emploi encadre les rôles et les responsabilités de toutes les personnes concernées. Les conditions qui y sont définies doivent être respectées rigoureusement par la personne stagiaire et le milieu scolaire. Aucune entente ou modification ne peut être effectuée sans l'approbation de la coordination de stage.

1. STAGE EN SITUATION D'EMPLOI : UNE MODALITÉ PARTICULIÈRE DU STAGE IV

Le stage en situation d'emploi est une forme particulière du stage IV destinée aux personnes en voie de diplomation qui occupent ou souhaitent occuper des fonctions reconnues en milieu scolaire. Il s'inscrit dans un contexte où la personne stagiaire exerce pleinement les fonctions d'enseignement tout en poursuivant sa formation universitaire.

Ce type de stage permet de reconnaître et d'encadrer le travail réalisé dans le cadre d'un contrat d'enseignement, tout en assurant un accompagnement pédagogique structuré. Bien qu'il comporte des exigences élevées, il constitue une occasion de développement professionnel, soutenue par des ressources et un encadrement pédagogique.

1.1 Contexte institutionnel

Dans un contexte de pénurie de personnel enseignant, le Module des sciences de l'éducation, avec l'appui du Département des sciences de l'éducation de l'UQO (résolution UQO-DES-18-199-1442), a adopté une politique encadrant cette formule de stage. La Politique des stages IV en situation d'emploi permet à certaines personnes étudiantes de compléter leur quatrième stage dans un contexte professionnel, en assurant le maintien des exigences de la formation universitaire à l'enseignement.

1.2 Conditions d'admissibilité

Des critères ont été établis afin de s'assurer que la personne stagiaire possède les compétences minimales requises pour assumer de manière autonome et responsable une tâche d'enseignement, que ce soit en classe ou dans un rôle spécialisé (ex. : orthopédagogie).

Conditions d'admissibilité

- Moyenne académique générale minimale de 3,0/4,3 pour un parcours académique en continu (base académique) ou posséder au moins une année complète d'expérience continue en enseignement à temps plein, soit un minimum de 180 jours de travail au cours de la même année scolaire (base expérientielle). Dans ce cas, une attestation d'emploi émise par le service des ressources humaines du centre de services scolaire devra être fournie, aux frais de la personne étudiante qui en fait la demande.
- Parcours de stages complété sans échec (stages I, II et III).
- Évaluations finales positives aux stages II et III (progression démontrée).
- Recommandations des superviseurs des stages II et III.
- Réussite du TECFÉE (test de certification en français écrit pour l'enseignement), préalable à la réalisation du stage IV.
- Aucun autre cours que ceux prévus au trimestre de stage.

Les milieux scolaires doivent également mettre en place les conditions favorables à la réussite du stage, au développement des compétences professionnelles et à l'insertion harmonieuse de la personne stagiaire dans la profession.

Chaque demande est analysée individuellement. Le Module des sciences de l'éducation peut accepter ou refuser selon les critères en vigueur.

2. PROCESSUS DE PLACEMENT

2.1. Rencontre d'information

Les personnes intéressées par le stage IV en situation d'emploi sont invitées à participer à une rencontre d'information.

Cette rencontre vise à présenter :

- Les conditions d'admissibilité ;
- Les particularités administratives du stage ;
- Les enjeux relatifs au stage.

2.2. Identification des personnes admissibles

La coordination de stage détermine les personnes étudiantes admissibles en fonction des critères énoncés à la section 1.2 du présent document.

Au besoin, une entrevue de validation peut être tenue afin de compléter le processus de sélection.

2.3. Identification du milieu de stage en situation d'emploi

Le stage en situation d'emploi repose sur une démarche proactive de la part de la personne stagiaire, qui doit identifier un milieu compatible avec les exigences universitaires.

Avant d'entreprendre toute démarche, la personne stagiaire doit confirmer avec la coordination de stage que le contrat ou le milieu envisagé peut être reconnu comme un stage en situation d'emploi. Cette étape est essentielle pour s'assurer que le cadre du stage respecte les conditions institutionnelles et pédagogiques de l'UQO.

Toute personne souhaitant réaliser un stage en situation d'emploi doit remplir le formulaire en ligne disponible sur le site Web du Module des sciences de l'éducation, dans la section « [Stage en situation d'emploi](#) », à la session précédant le stage, soit durant la période de déclaration des intentions de stage.

Par défaut, toute personne étudiante est initialement placée en stage IV régulier. Advenant qu'une entente de stage en situation d'emploi soit approuvée, le stage régulier est automatiquement annulé.

Une fois l'attribution de la personne superviseure universitaire confirmée, il n'est plus possible de changer de CSS.

2.4. Validation institutionnelle

La personne stagiaire est responsable de :

- Faire signer l'entente de stage par l'ensemble des parties concernées avant le début du stage ;
- Remettre l'entente dûment complétée à la coordination de stage pour approbation officielle.

Seule la coordination de stage de l'UQO est autorisée à confirmer un placement en stage. Aucune proposition provenant d'une direction d'établissement ou d'un centre de services scolaire ne constitue une entente officielle.

2.5. Particularités applicables exceptionnellement au stage en situation d'emploi

- Le stage peut être effectué dans un milieu où la personne a déjà réalisé un stage, jusqu'à un maximum de deux stages dans le même établissement en autant que le stage IV soit effectué à un cycle différent du stage antérieur.
- L'entente doit prévoir un minimum de 80 % de tâche pédagogique.
- Il est possible d'effectuer un deuxième stage au 2^e ou 3^e cycle, si les stages au préscolaire et au 1^{er} cycle ont été réalisés.
- Le respect du calendrier universitaire du stage IV est obligatoire.
- Aucun changement de milieu n'est permis une fois le stage commencé.

3. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le stage en situation d'emploi repose sur une co-responsabilité entre la personne stagiaire, le milieu scolaire et l'Université. Chaque acteur joue un rôle essentiel pour assurer la qualité de l'expérience, le développement professionnel et une évaluation juste des compétences.

3.1 La personne stagiaire

- Être inscrite au cours de stage IV et au séminaire IV.
- Communiquer les périodes d'absence prévues en raison des cours universitaires à la personne enseignante associée, la direction d'établissement, la personne superviseuse de stage et le CSS.
- Assister à toutes les rencontres prévues et respecter les échéanciers des travaux.
- Planifier des périodes d'observation et d'analyse du milieu avant la prise en charge complète.
- Ne peut pas effectuer de suppléance dans d'autres classes, même à titre de dépannage ou en situation d'urgence.
- Faire preuve d'autonomie, de rigueur et de professionnalisme.
- Maintenir une communication régulière et respectueuse avec la personne enseignante associée, la personne superviseuse et la coordination de stage.

3.2 Le centre de services scolaire (CSS)

- Offrir un contrat de travail officiel avant le début du stage, couvrant au moins 80 % d'une tâche en pédagogie.
- Permettre à la personne stagiaire de participer pleinement à ses cours universitaires, en assurant la flexibilité nécessaire à son horaire.
- Libérer la personne enseignante associée afin d'assurer un accompagnement adéquat.
- Prévoir un soutien non évaluatif à la personne stagiaire (gestion de classe, adaptation de l'enseignement, suivi pédagogique).
- Collaborer avec l'UQO pour toute question administrative ou toute difficulté.

3.3 La direction d'établissement

- Désigner une personne enseignante associée possédant de l'expérience dans le même champ, cycle, niveau ou contexte que le stage.
- Faciliter l'intégration de la personne stagiaire dans l'école, en s'assurant qu'elle soit bien soutenue et qu'elle comprenne son rôle.
- Sensibiliser l'équipe-école au contexte spécifique du stage en situation d'emploi.
- Superviser le déroulement du stage, s'assurer de la conformité de la tâche, valider la tenue du stage, collaborer avec l'UQO en cas de difficulté.
- Participer aux rencontres formelles avec la personne superviseure universitaire.

3.4 La personne enseignante associée

- Partager son expertise et permettre des observations ciblées de sa pratique.
- Offrir une rétroaction formative régulière sur la planification, la gestion de classe et l'évaluation des apprentissages.
- Soutenir la réflexion professionnelle de la personne stagiaire et l'aider à ajuster ses interventions.
- Participer aux rencontres formelles avec la personne superviseure universitaire.
- Collaborer à l'analyse du cheminement professionnel de la personne stagiaire et à l'élaboration de plans de soutien, au besoin.

Si la personne enseignante n'enseigne pas au même niveau que la personne stagiaire, elle doit posséder une expérience significative au niveau ciblé et être située à proximité pour favoriser un accompagnement efficace. Il est à noter qu'il n'est pas possible que deux personnes enseignantes accompagnent une même personne stagiaire.

3.5 La personne superviseure universitaire

- Assurer un suivi pédagogique régulier par des visites en milieu de stage, des rencontres virtuelles ou téléphoniques.
- Évaluer les progrès de la personne stagiaire selon les compétences attendues à ce niveau de formation.
- Offrir un encadrement académique permettant de surmonter les difficultés et de renforcer les pratiques professionnelles.

3.6 L'UQO

- Assurer le suivi académique de la personne stagiaire.
- Veiller au respect des critères d'admissibilité (réussite des stages précédents, moyenne cumulative, etc.).
- Coordonner les placements et soutenir la personne stagiaire en cas de difficulté.
- Collaborer avec les partenaires scolaires pour s'assurer du bon déroulement du stage.
- Fournir les outils d'évaluation et les documents de référence.
- Attribuer une supervision universitaire et émettre la note finale.

4. TRAVAUX À REMETTRE

Les modalités pédagogiques ajustées assurent le développement optimal des compétences :

- Les informations détaillées sont communiquées uniquement aux personnes dont le stage en situation d'emploi est confirmé ;
- La personne superviseure universitaire précise les attentes et les échéanciers.

5. SITUATIONS PARTICULIÈRES ET MESURES DE SOUTIEN

5.1 Difficultés rencontrées en stage

- Toute difficulté observée (pédagogique, relationnelle ou organisationnelle) doit être signalée sans délai.
- Une rencontre de concertation peut être convoquée pour analyser la situation avec les parties concernées.
- Au besoin, un plan de soutien est mis en œuvre, en collaboration avec le milieu et l'Université, incluant des objectifs clairs et mesurables.

5.2 Absences

- La personne stagiaire doit aviser immédiatement son milieu de stage et la personne superviseure universitaire de toute absence.
- Des justificatifs peuvent être exigés selon la nature de l'absence.
- En cas d'absences répétées ou prolongées, un ajustement du calendrier ou un prolongement du stage peut être envisagé.
- Une absence non justifiée ou une interruption prolongée sans entente préalable peut mener à l'échec du stage.

Ressources, rôles et soutien offerts à l'UQO

Ressources	Rôles / Soutien offert
Coordination de stage	Questions ou clarifications concernant le déroulement du stage (aspect administratif).
Documentation pédagogique	Guides de stage, grilles d'évaluation et modèles de planification.
Formation théorique	Développement des compétences professionnelles essentielles.
Soutien psychosocial	Service gratuit et confidentiel pour toute difficulté personnelle ou académique.
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)	Accueil, soutien et orientation en cas de harcèlement, discrimination ou violence.
Protection des stagiaires en milieu de travail	Démarches à suivre en cas d'accident ou d'incident survenu durant le stage.

6. DÉCISION DE FAIRE UN STAGE EN SITUATION D'EMPLOI

Opter pour un stage en situation d'emploi constitue une occasion privilégiée de consolider ses compétences professionnelles tout en assumant pleinement le rôle d'une personne enseignante. Cette formule favorise l'autonomie, accélère l'intégration au milieu scolaire et soutient le développement professionnel.

Toutefois, elle comporte aussi des défis importants, notamment en lien avec la charge de travail et la conciliation entre les exigences universitaires et les responsabilités d'emploi. Cette section présente les avantages, les enjeux et des stratégies pour tirer le meilleur parti de cette expérience.

6.1 Avantages et enjeux liés au stage en situation d'emploi

Avantages liés au stage en situation d'emploi

Avantages	
Satisfaction et développement professionnel	Le contexte d'emploi permet de constater concrètement les effets de ses interventions sur les élèves, générant un fort sentiment d'utilité et de valorisation professionnelle. - Cette immersion favorise un apprentissage en profondeur, puisque les compétences se développent à partir de besoins réels du milieu.
Autonomie et initiatives	L'encadrement, souvent moins directif que dans un stage régulier, permet d'expérimenter des approches pédagogiques adaptées à sa vision professionnelle. - Cette latitude renforce le sens des responsabilités et la capacité à exercer un jugement professionnel autonome.
Transition facilitée vers la profession	Cette expérience accélère le développement de l'identité professionnelle et la compréhension concrète du milieu scolaire : collaboration, planification, gestion de classe, évaluation et adaptation aux imprévus.

Enjeux liés au stage en situation d'emploi

Enjeux	
Placement tardif	Le contrat peut être confirmé à la toute dernière minute — parfois à la veille de la rentrée — laissant peu de temps pour la préparation.
Démarches personnelles	La personne stagiaire doit elle-même entreprendre des démarches (communication, candidature, réseautage) pour trouver un contrat compatible avec les exigences universitaires.
Absence de journées de libération	Les congés sont limités à ceux prévus par le CSS. L'employeur doit toutefois libérer la personne stagiaire pour la participation à ses cours universitaires.
Accompagnement restreint	La personne enseignante associée n'est pas toujours libérée pour offrir un encadrement, ce qui peut limiter la fréquence des rétroactions.
Conciliation des rôles	Le principal défi réside dans la gestion simultanée des responsabilités liées au rôle d'employé-e et à celui de stagiaire, pouvant entraîner une surcharge de travail.

Octroi du contrat	Les contrats offerts dans le cadre du stage en situation d'emploi correspondent souvent à des remplacements ou des contrats non comblés, qui peuvent comporter des défis particuliers (groupes plus hétérogènes, contextes complexes).
Intégration à l'équipe-école	S'intégrer rapidement dans une équipe déjà en place peut s'avérer difficile, surtout lorsque les approches pédagogiques ou les visions éducatives diffèrent.

6.2 Exigences professionnelles et attentes du milieu

En situation d'emploi, la personne stagiaire assume la totalité des responsabilités associées aux fonctions d'enseignement, tout en bénéficiant d'un accompagnement universitaire.

La personne stagiaire doit faire preuve d'un haut niveau de professionnalisme en répondant aux attentes suivantes :

- Assurer la planification, l'enseignement et l'évaluation des apprentissages conformément au Programme de formation de l'école québécoise ;
- Mettre en œuvre une gestion de classe bienveillante et structurée favorisant le climat d'apprentissage ;
- Maintenir une communication professionnelle avec les parents, les collègues et la direction ;
- Participer activement à la vie de l'école (réunions, comités, journées pédagogiques, rencontres de parents, etc.) ;
- Adopter une démarche réflexive et procéder à des ajustements continus à partir des rétroactions du milieu et de la personne superviseure universitaire.

Le milieu scolaire s'attend à un niveau de rendement comparable à celui d'une personne enseignante débutante compétente. Le rôle de stagiaire n'allège pas la responsabilité réelle exercée en classe.

6.3. Conditions de réussite

Certaines pratiques augmentent les chances de réussite et de bien-être au cours d'un stage en situation d'emploi. Elles reposent sur la préparation, la communication, la gestion du temps et le maintien de l'équilibre personnel.

Démarches préalables

- Anticiper les démarches dès le printemps pour cibler les CSS ouverts à la formule « *stage en situation d'emploi* ».
- Valider la conformité du contrat avec la coordination avant toute signature de contrat.
- Maintenir un lien régulier avec la personne superviseure universitaire afin d'assurer un suivi cohérent entre le milieu et l'UQO.

Planification et organisation

- Planifier l'horaire hebdomadaire avec rigueur, en intégrant les temps d'enseignement, de préparation et de formation universitaire.
- Établir un calendrier clair dès le début du stage pour les observations, les rétroactions et les rencontres de suivi.
- Anticiper les périodes de forte charge pour éviter les accumulations et préserver la qualité des interventions.
- Mettre en place des outils de planification (hebdomadaires ou mensuels) pour équilibrer la préparation pédagogique, les corrections et les exigences universitaires.
- Préparer à l'avance les évaluations, les documents à remettre et les séquences d'enseignement pour éviter le travail en urgence.

Communication et collaboration

- Communiquer proactivement avec la direction et les collègues afin de clarifier les attentes et de faciliter l'intégration.
- Faire preuve de flexibilité (horaire, groupe, niveau scolaire) pour répondre aux besoins du milieu.
- Participer activement à la vie de l'école (réunions, comités, projets spéciaux, journées pédagogiques) afin de démontrer son engagement professionnel et de tisser des liens durables.

Observation et ajustements

- Observer le fonctionnement de la classe avant la prise en charge formelle, lorsque cela est possible.
- Mobiliser rapidement les ressources disponibles dès l'apparition de difficultés pour prévenir l'épuisement et favoriser des ajustements efficaces.
- Utiliser un portfolio professionnel pour documenter sa progression, consigner les rétroactions et soutenir la réflexion critique.

Gestion de classe et évaluation

- Mettre en œuvre des stratégies différenciées afin de répondre aux divers besoins des élèves.
- Utiliser des outils de suivi rigoureux pour documenter les progrès, consigner les observations et ajuster les interventions en temps réel.

Équilibre et bien-être

- Préserver du temps personnel pour les loisirs, le repos et la récupération mentale.
- Mettre en place des routines de bien-être (activité physique, pauses numériques, moments en nature) pour maintenir un bon équilibre de vie.
- Reconnaître les signes de fatigue et adapter son rythme afin de soutenir un engagement durable et de qualité.

Le succès du stage en situation d'emploi repose sur une combinaison d'autonomie, de communication efficace et de gestion équilibrée des exigences professionnelles et universitaires. Même avec une expérience préalable, des ajustements constants et une ouverture au soutien demeurent essentiels à la réussite.

7. STAGE RÉGULIER OU STAGE EN EMPLOI

Le stage en situation d'emploi n'est pas la seule voie d'accès à la profession enseignante. Pour plusieurs personnes étudiantes, le stage régulier demeure l'option la plus adaptée en fin de parcours universitaire, notamment pour celles et ceux qui privilégient un encadrement soutenu et une progression graduelle vers la pleine responsabilité professionnelle.

Principaux avantages :

- Supervision assurée de la personne enseignante associée ;
- Rétroactions régulières et formatives ;
- Progression graduelle vers la pleine prise en charge ;
- Transition naturelle et préparée vers l'emploi.

Pour celles et ceux qui souhaitent intégrer rapidement le marché du travail, il est possible de compléter le baccalauréat en 3 ans et demi en réalisant le stage IV régulier à l'automne, suivi d'une embauche dès l'hiver.

Comparaison des deux formules

Aspects	Stage régulier	Stage en emploi
Statut étudiant	Stagiaire	Stagiaire et employé-e
Démarches administratives	Responsabilité de la coordination de stage	Responsabilité de la personne stagiaire
Rémunération	Non rémunéré	Rémunéré
Encadrement	Présence assurée de la personne enseignante associée	Soutien ponctuel, variable selon le contexte
Charge de travail	Graduelle et planifiée	Élevée dès la première journée
Responsabilité du groupe	Partagée avec la personne enseignante associée	Totale dès le début
Relations avec les parents	Encadrées par la personne enseignante associée	Directes et continues
Conciliation vie personnelle	Plus souple	Exigeante et peu flexible
Risque de surcharge	Modéré	Élevé

Bien que le gain financier à court terme soit réel, celui-ci est souvent contrebalancé par la charge et la fatigue liées à la pleine responsabilité d'un groupe.

8. CONCLUSION

Le stage en situation d'emploi, bien que non obligatoire et offert sur une base volontaire, constitue une opportunité formatrice pour les futures enseignantes et les futurs enseignants qui satisfont à certains critères précis. Il permet de conjuguer une expérience professionnelle réelle avec le développement des compétences pédagogiques essentielles. Toutefois, réussir un stage en situation d'emploi exige une préparation rigoureuse, une gestion efficace de la charge de travail et une collaboration étroite avec les divers acteurs du milieu scolaire.

En suivant les recommandations présentées dans ce document, les stagiaires pourront aborder cette expérience avec confiance. Le stage en situation d'emploi permet de concilier enrichissement personnel, autonomie professionnelle et intégration au milieu scolaire.

9. ANNEXE

Entente de stage en situation d'emploi



ENTENTE DE STAGE IV EN SITUATION D'EMPLOI

Veuillez consulter la [Politique de stage IV en situation d'emploi](#).

PRÉCISIONS QUANT AU STAGE		
Personne stagiaire (prénom, nom)		
Programme d'études		
Sigle de stage		
Dates prévues du stage (JJ/MM/AAAA)		
Centre de services scolaire		
Établissement scolaire		
Niveau enseigné		
Discipline(s)		
Type de classe (régulière, spécialisée, orthopédagogie)		
Clientèle dominante		
Pourcentage de la tâche (minimum 80%)		
Direction d'établissement scolaire (prénom, nom)		
Adresse courriel de la direction d'établissement		
Personne enseignante associée (prénom, nom)		
Adresse courriel de la personne enseignante associée		
La direction de l'établissement est-elle informée qu'elle devra participer à deux rencontres du comité d'évaluation (une au début du stage et une à la fin) ?	☐ Oui	☐ Non
La personne enseignante associée a-t-elle une tâche d'enseignement dans le même établissement scolaire que la personne stagiaire ?	☐ Oui	☐ Non
La personne enseignante associée possède-t-elle une expérience dans le même champ, cycle, niveau ou contexte que celui du stage en situation d'emploi proposé ?	☐ Oui	☐ Non
La personne enseignante associée a-t-elle déjà accueilli une personne stagiaire en stage IV ?	☐ Oui	☐ Non
La personne enseignante associée sera-t-elle libérée d'au moins 3 heures par semaine pour accompagner la personne stagiaire ?	☐ Oui	☐ Non
La personne stagiaire aura-t-elle accès à un minimum de 5 journées de libération discrétionnaire durant son stage pour réaliser ses travaux universitaires et participer à ses cours ?	☐ Oui	☐ Non

Pourriez-vous indiquer la procédure applicable à la déclaration et à la planification des journées discrétionnaires ou d'absence, de manière à assurer la conformité aux règles du centre de services scolaire ?

Commentaires

En signant ce document, vous confirmez avoir pris connaissance de la Politique de stage IV en situation d'emploi et vous vous engagez à respecter l'ensemble des conditions du stage IV en situation d'emploi établies par l'UQO.

Centre de services scolaire

Date

Direction d'établissement scolaire

Date

Personne enseignante associée

Date

Personne stagiaire

Date

Veuillez retourner ce document rempli et signé par courriel avant le début du stage IV en situation d'emploi.

UQO | Campus de Gatineau

Dominique Langlais
Coordonnateur de stage au
Module des sciences de l'éducation
dominique.langlais@uqo.ca

UQO | Campus de Saint-Jérôme

Mélisa Di Méo
Coordonnatrice de stage au
Module des sciences de l'éducation
melisa.dimeo@uqo.ca